

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS

EN 2018

A LA CENTRALE NUCLEAIRE DE GOLFECH

Evénement dans le domaine de sûreté

- 29/10/2018 – ESS n°17, EDF a informé la CLI de l'événement significatif dans le domaine de sûreté survenu le 25 octobre 2018 à la centrale de Golfech et concernant l'unité de production n°2. EDF a proposé le classement de cet événement au niveau 1 dans l'échelle INES en raison de la détection tardive de l'événement.

Critère de déclaration : incidence sur la défense en profondeur en raison du non-respect des Spécifications Techniques d'Exploitation suite à la mise en indisponibilité d'une des deux voies de filtration iode du système de mise en dépression de l'espace entre enceintes de confinement du bâtiment réacteur. Cette indisponibilité est consécutive à la position fermée anormale d'une des vannes du circuit.

Aucune conséquence n'a été relevée sur la sûreté, radioprotection, environnement, ni aucun risque pour la population.

Un complément d'information vous sera communiqué dans l'avenir si des investigations approfondies ont été effectuées par l'ASN en vue de caractériser l'origine de cet événement.

Chaque mois, EDF fait le bilan des événements déclarés à l'ASN dans un support d'information accessible depuis le site internet www.edf.fr/golfech.

Evénement dans le domaine de la radioprotection

- 07/11/2018 – ESR n°7, EDF a informé la CLI de l'événement significatif dans le domaine de la radioprotection survenu le 5 novembre 2018 à la centrale de Golfech concernant les parties communes de l'installation. EDF a proposé le classement de cet événement au niveau 0 dans l'échelle INES.

Critère de déclaration : événement susceptible d'affecter la radioprotection jugé significatif par l'exploitant en raison du non port du dosimètre opérationnel gamma suite à la prise compte partielle des consignes d'accès à une zone contrôlée nucléaire temporaire mise en place pour une opération d'évacuation de combustible usé.

Aucune conséquence sur la radioprotection des travailleurs.

Aucune conséquence n'a été relevée sur la sûreté, l'environnement, ni aucun risque pour la population.

Un complément d'information vous sera communiqué dans l'avenir si des investigations approfondies ont été effectuées par l'ASN en vue de caractériser l'origine de cet événement.

Chaque mois, EDF fait le bilan des événements déclarés à l'ASN dans un support d'information accessible depuis le site internet www.edf.fr/golfech.

Événements dans le domaine de la sûreté

- 16/11/2018 – ESS n° 14 du 20 août 2018, EDF, suite à une analyse de deuxième niveau, a informé la CLI du changement d'indice (de 0 à 1) en raison de la modification du critère de déclaration.

Ancien critère : événement susceptible d'affecter la sûreté de l'installation jugé significatif par l'exploitant.

Nouveau critère : non-respect des Spécifications Techniques d'Exploitation.

- 22/11/2018 – ESS n° 6 du 5 mai 2018, EDF, suite à une analyse de deuxième niveau, a informé la CLI du changement d'indice (de 0 à 1), consécutivement à la modification du niveau de classement dans l'échelle INES.

Cet événement classé initialement au niveau 0 a été reclassé au niveau 1 en raison de sa détection tardive.

- 20/12/2018 – ESS n°18, EDF a informé la CLI de l'événement significatif dans le domaine de sûreté survenu le 6 décembre 2018 à la centrale de Golfech et concernant l'unité de production n°2. EDF a proposé le classement de cet événement au niveau 0 dans l'échelle INES.

Critère de déclaration : incidence sur la défense en profondeur en raison du non-respect des Spécifications Techniques d'Exploitation suite à la mise en indisponibilité de la protection incendie de la turbopompe d'un des deux circuits de secours d'alimentation en eau des générateurs de vapeur. Cette indisponibilité est consécutive à la présence anormale d'un échafaudage.

Aucune conséquence n'a été relevée sur la sûreté, radioprotection, environnement, ni aucun risque pour la population.

Un complément d'information vous sera communiqué dans l'avenir si des investigations approfondies ont été effectuées par l'ASN en vue de caractériser l'origine de cet événement.

Chaque mois, EDF fait le bilan des événements déclarés à l'ASN dans un support d'information accessible depuis le site internet www.edf.fr/golfech.